

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse

ou comment la hiérarchie des Finances publiques traite le petit personnel ...

Toulouse, le 2 juin 2020

CHSCT du 20 mai 2020

La semaine dernière avait débuté avec un CHSCT pour lequel aucun document n'a été transmis pour la DRFiP, pour lequel l'ordre du jour a été modifié la veille de sa tenue avec le rajout à la « va-vite » d'un point concernant le droit d'alerte général sur les conditions du plan de reprise d'activité de la DGFIP déposé lors du CHSCT du 14 mai.

Aucun document n'a été transmis pour l'instance, la direction considérant que tout avait communiqué lors du groupe de travail du lundi 18 mai (<http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article598>), auquel la CGT et FO avaient fait le choix de ne pas participer, conformément au courrier unitaire qui avait été signé au soir du dépôt de la procédure d'alerte.



Mais bon, rien de plus normal pour le représentant de la DRFiP, qui a estimé que les documents nécessaires ont été fournis, point barre. Quand la représentativité syndicale est ainsi bafouée, provoquée, reniée en permanence par une direction, ce sont tous les personnels qui sont attaqués. Songez qu'il aura fallu deux mois et au moins une dizaine d'interventions pour que la direction locale daigne enfin donner un état hebdomadaire des effectifs des services en présentiel... Qu'avaient-ils donc à cacher, si ce ne sont les dérapages de quelques responsables de services, que nous avons identifiés dès le 16 mars au soir ?!

En conséquence, les représentants CGT de la DRFiP au CHSCT ont quitté la réunion téléphonique après la lecture de la déclaration liminaire de la CGT (<http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article601>)

Quoiqu'il en soit, les représentants syndicaux, toutes OS confondues, se sont abstenus quant à la levée du droit d'alerte, ce qui en dit long sur la qualité de ce dialogue social que revendique la parité administrative aux Finances publiques.

Conférence téléphonique du 28 mai 2020

La CGT avait transmis par écrit à la direction les questions suivantes :

- Bilan de l'accueil sur rendez-vous des SIP du département (notamment Balma).
- Nous demandons la production d'un tableau anonymisé recensant les éléments suivants : grade, sexe et nombre de jour ARTT et congés confisqués en vertu de l'ordonnance du 15 avril 2020 de l'ensemble des agents de la DRFiP 31.
- Dates de l'ouverture de la campagne des mouvements locaux (applicatifs et élaboration du mouvement).
- Point restauration
- Point sur la situation de Salies-du Salat.
- Pourrions nous avoir communication des relevés de décisions des précédentes conférences téléphonées ?

Accueil sur rendez vous :

La direction a expliqué que les équipements de protection sont présents partout. Les dispositifs de distribution de flyers ont bien démarré. M. Perrin s'est rendu à Colomiers, Balma et Muret et le système fonctionne. Il y a « satisfaction des collègues et des usagers ». Des imprimés sont distribués au coup par coup aux usagers.

La direction a publié vendredi dernier un tableau des rendez vous par SIP : 53 usagers ont été reçus au cours de la semaine dernière (dont 22 à Muret et 17 à Rangueil).

La CGT a été informée qu'une collègue sortait distribuer des imprimés en dehors du site de Balma. M. Perrin a dit qu'il ne l'avait pas vue mais que ce n'est pas hors de propos de renseigner les contribuables. La CGT a affirmé que si un nouveau cas de ce type était constaté, nous déposerions une procédure d'alerte. Nous avons proposé que la DRFiP réfléchisse au besoin à créer un accueil sécurisé d'un point de vue sanitaire à l'intérieur du sas d'entrée, avec distribution d'imprimés derrière un hygiaphone, mais en aucun cas il ne faut permettre aux agents de sortir seuls au risque de mettre en jeu leur intégrité physique et/ou sanitaire, avec le risque de contaminer leurs collègues en rentrant. La DRFiP a affirmé qu'elle allait étudier le processus.

En conclusion du débat sur le sujet, M. Perrin a expliqué qu'en début de semaine, la direction se préparera à une réouverture « de manière intelligente et pas partout ».

Sur le vol des congés et ARTT et la prime



La seconde période fixée par l'ordonnance modifiée est terminée depuis le 31 mai et la DRFiP n'a toujours pas avisé la plupart des collègues du nombre de jours dont ils vont être spoliés. Dans la plupart des administrations financières, les agents ont eu connaissance en amont de cette date butoir et on pu déposer quelques « vrais » congés la semaine dernière qui viendront en déduction du vol manifeste. À notre demande de transparence avec la transmission d'un tableau de décompte des congés anonymisé par grades et par sexe, M. Perrin a répondu : « on verra ce qu'on peut faire, le calcul n'est pas arrêté ».

Télétravail

M. Perrin : « Le télétravail doit se poursuivre. Mais tout ne peut pas être fait en télétravail. Le passage des télétravailleurs en présentiel quelques jours par semaine va s'opérer à compter de la semaine prochaine, sauf pour les agents fragiles ».

Mutations

La CGT a rappelé sa revendication d'une CAP locale qui seule garantit un traitement équitable de l'ensemble des agents. M. Perrin a répondu qu'il n'excluait pas des réunions bilatérales, ce que l'ensemble des OS présentes ont condamné. La forme de la réunion informelle qui étudiera les mutations reste à définir mais nous ferons tout ce qui est possible pour qu'elle ressemble le plus possible à une CAP.

La campagne des mutations locales se déroulera du 8 au 17 juin pour les cadres B et C, et du 10 au 19 juin pour les cadres A (ouverture de l'application ALOA le 8 juin). La publication des mouvements sera le 16 juillet pour les C et les B et le 17 juillet pour les A.

Relevé de décision des conférences téléphonées

La direction s'étaient engagée à nous en faire parvenir après chaque réunion et nous en avons eu en tout et pour tout ... deux. Bien que M. Perrin nous ait répondu « qu'ils n'avaient pas le temps et pas de compte à nous rendre », nous avons reçu un compte rendu de cette dernière. Quand on veut...

Prime « Covid 19 »

M. Perrin a expliqué qu'il y aurait deux niveaux de prime : « 1 000 € et 330 €. 30 % d'agents seraient concernés pour ceux ayant travaillé en présentiel ou télétravail sur des missions prioritaires. Il y aura une harmonisation et ce ne sera pas une prime à la performance ».

La CGT a souhaité « bonne chance » à ceux qui vont gérer cette méritocratie à la sauce Macron et demandé la même transparence que pour le vol de congés, avec demande de production d'un tableau mentionnant le grade, le sexe et le montant de la prime (un seul tableau suffira ...).

Restauration

La direction a expliqué que le système de plateau-repas fonctionnait correctement à Rangueil et Occitane. Le point préoccupant est le restaurant de la Cité administrative. L'association de gestion du RIA n'a pas effectué de procédure de fermeture administrative, et en conséquence, à compter du 1er Juin qui marque la fin de la période du chômage partiel, c'est elle qui va devoir prendre la totalité des salaires en charge, avec des recettes en fortes baisses. Les administrations sont sollicitées mais grincent des dents ... Le dernier conseil d'administration a finalement décidé de- mettre en place un service plateaux, mais le surcoût par repas irait de 5,27 euros pour 80 repas à 3,35 euros pour 200 repas. Aucune date de reprise n'a été arrêtée tant qu'ils ne connaissent pas les réponses des administrations en terme de surcoût des salaires et des repas.

Nous tenons à faire remarquer que les économies de fonctionnement réalisées pendant la fermeture (en particulier sur la subvention repas), plus une enveloppe supplémentaire des ministères de tutelle devrait permettre de « faire le joint » en matière de coût.

Toutefois, il va être impératif que les agents de la Cité administrative se saisissent de la problématique du RIA. En effet, les dernières statistiques décomptent plus que 500 repas par jour pour une capacité totale de 800, le tout sur 1400 agents. Laisser le nombre de rationnaires continuer à s'éroder menacerait à terme le restaurant administratif dans le cadre de la future cité administrative.

La DRFiP va donner suite à notre demande de groupe de travail sur la restauration et proposera une date avant le prochain CDAS.

Agenda « social » prévisionnel

Prochaines conférences téléphonées : 4, 11 et 18 juin à 14h30

CHSCT : 10 juin

CT : 23 juin (sous réserves)

CDAS : 25 juin

